

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE1579

présenté par

M. Villedieu, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Dragon,
M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Falcon, Mme Engrand, Mme Florence Goulet, M. Grenon,
Mme Laporte, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Meurin, M. Meizonnet, Mme Alexandra Masson,
M. Marchio, Mme Sabatini et M. Tivoli

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.